



Nombre de conseillers en exercice : 33  
Votants : 33  
Abstentions :  
Pour : 33  
Contre :

Département de Loire-Atlantique

Ville de LA CHAPELLE-SUR-ERDRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 16 JANVIER 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 16 janvier à 19 h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 10 janvier 2023, s'est réuni salle Édith Piaf à Capellia, sous la présidence de Monsieur Fabrice ROUSSEL, Maire.

**Étaient présents :**

Fabrice ROUSSEL  
Katell ANDROMAQUE  
Jean-Noël LEBOSSE  
Noëlle CORNO  
Laurent GODET  
Murielle DINTHEER  
Philippe LE DUAULT  
Camille BRANCHEREAU  
Laurent BREZAC  
Laurence RANNOU  
Viviane CAPITAINE  
Frédéric CHATELLIER  
Denis BRIANT  
Jean-Pierre GUYONNAUD  
Anne OLIVIER

Eric NOZAY  
Nathalie LEBLANC  
Marc FLEURY  
Sylvie LAJEANNE  
Isabelle LE HEIN  
Martin MOTTET  
Charlotte PERCHER  
Philippe RODRIGUES  
Erwan BOUVAIS  
Annie LE GAL LA SALLE  
Christophe BOUVIER-BRAULT  
Myriam BASOSILA MBEWA  
Christian GUILLEMINEAU  
Bénédicte de LANTIVY  
Sébastien ROUSSEL

formant la majorité des membres en exercice.

**Étaient absents excusés :**

Claude LEFORT, Linda DION, Oscar NAVARRO

**Avaient donné procuration**, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Claude LEFORT à Laurent BREZAC, Linda DION à Frédéric CHATELLIER, Oscar NAVARRO à Marc FLEURY

**Martin MOTTET a été élu Secrétaire de Séance.**

---

## PLAN D'URGENCE POUR LE GRAND ÂGE : VITE UNE LOI GRAND-ÂGE

---

DL\_2023\_01\_21

Mme CAPITAINE expose :

L'abandon du projet de loi « Grand-Âge et Autonomie » sur lequel comptaient fermement les personnes âgées et leurs familles, les professionnels de santé, les EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), les associations de maintien à domicile et les acteurs engagés dans l'amélioration de leurs conditions de vie est un choc.

Maintes fois promise, maintes fois différée, cette loi a été sacrifiée sur l'autel des finances publiques et d'autres priorités politiques jugées plus importantes.

Les constats sont là et plus graves qu'attendu.

Une enquête flash a été réalisée par la FNADEPA (fédération nationale professionnelle des directeurs d'établissements et de services pour personnes âgées) du 14 au 19 septembre 2022 : parmi 344 structures répondantes (EHPAD, résidences autonomie, services à domicile), 46% avouent fonctionner « en mode dégradé » faute de personnel. Un quart d'entre eux gèle les entrées afin de seulement « conserver » la qualité la plus « tenable » possible exprime la Directrice. Mais ce qui inquiète encore plus la Directrice et le Président, ce sont les questions de financement. Déjà fragilisée par des revalorisations du Ségur par les pouvoirs publics, la situation financière est rendue particulièrement difficile par l'inflation et les coûts de l'énergie ; constat partagé par toutes les fédérations de Directeurs d'établissements.

Une lettre ouverte de l'AD-PA (association des directeurs au service des personnes âgées) le 22 juin 2022 dénonce le manque criant de moyens humains dans un secteur d'activité ayant perdu toute attractivité du fait de la pénibilité, de la dégradation des conditions de travail et des rémunérations basses : pas un établissement ou service à domicile n'échappe aux problèmes d'effectifs. Et même à effectif complet, le taux d'encadrement ne dépasse que trop rarement les 6 pour 10 alors qu'il est de 8 pour 10 dans la plupart des pays européens.

« Près d'un EHPAD sur deux est confronté à des difficultés de recrutement » rappelle le livre blanc de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS) qui s'inquiète aussi de la situation critique des services d'aides à domicile.

Le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) Erdre et Sèvre intervenant sur le territoire chapelain, après une ré-organisation collaborative qui a stabilisé les équipes affirme que des inquiétudes persistent sur l'avenir du métier d'aide-soignant. Au 6 Janvier 2023, 8ETP restaient vacants et 3 arrêts longs sur l'ensemble des SSIAD métropolitains dont 1,7 ETP pour le SSIAD Erdre et Sèvre.

Les SIAD sont également en difficulté car le développement des contrats particuliers employeurs (CESU), donne un crédit d'impôt immédiat de 50% et un salaire net pour les aide-soignants ou agents de service d'un tiers supérieur à un salaire de SAD ou SSIAD, soit environ 16€ net au lieu de 10€.

De plus, les aides à l'investissement ont été supprimées pour les structures EHPAD associatives. Elles sont pour certaines en situation financière très délicate. Ainsi, on assiste à un rachat pour 1 euro symbolique de certains EHPAD, par des grands groupes commerciaux qui ont une politique tarifaire inaccessible pour certaines personnes âgées.

Un tiers des services à domicile n'honorent leurs plans d'aide des bénéficiaires de l'APA à domicile - Aide Personnalisée à l'Autonomie - qu'à hauteur de 70 ou 80 % des préconisations : toujours faute de Personnel.

Les réponses et les propositions sont là et elles sont partagées par tous les acteurs qui savent la nécessité de donner davantage de moyens à un secteur en grande souffrance.

De nombreux rapports ont été produits :

- le rapport de Dominique Libault remis en 2019 qui présentait des orientations et pistes d'actions comme le financement des services de soins à domicile couplé d'une revalorisation salariale pour une réforme ambitieuse,
- s'y est ajouté le rapport de Myriam El Komry formulant 59 propositions pour relever le défi du vieillissement.

Tous les experts et les rapports convergent vers la nécessité d'arbitrer des financements pérennes. Le secteur du grand-âge ne pourra attendre, encore, les résultats des débats du nouveau Conseil National de la Refondation où le thème du « bien vieillir » se décline en 3 priorités au cœur de la problématique : adapter la société au vieillissement (logement par exemple), promouvoir le lien social et la citoyenneté et valoriser les métiers.

Cependant l'enveloppe annoncée du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) est loin de répondre à « la grande ambition humaniste que nous devons aux aînés » propos tenus par le Président de la République lors d'un discours grandiloquent en juin 2018 et qui a fait l'objet d'une série de rapports préparatoires (Broussy, Vachey, Guedj...etc) : projet de loi abandonné fin 2021. Hélas, ce gouvernement, comme ceux de droite et de gauche qui se succèdent depuis plus de 30 ans, ne propose pas de plan de financement du grand âge et de la dépendance alors qu'en 2030, un tiers de la population française sera âgée de plus de 60 ans, que les plus de 65 ans seront alors plus nombreux que les moins de 15 ans et qu'il faudra financer plus de 20 milliards de dépenses par an.

Tout comme Marie de Hennezel, la Fédération nationale professionnelle des directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (FNADEPA ) déplore le décalage entre les 10 000 recrutements prévus sur 5 ans en EHPAD et le besoin réel de 350 000 recrutements d'ici 2024.

Il faut aboutir à une politique ambitieuse et d'Intérêt Général pour accompagner le grand-âge.

#### **Le Conseil Municipal :**

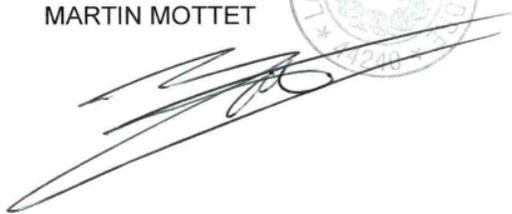
- 1. rappelle que protéger les personnes les plus vulnérables est l'honneur et sans doute la plus noble des missions d'une société démocratique,**
- 2. exhorte le gouvernement et l'Agence Régionale de Santé à faire du Grand-âge, la cause nationale 2023 en promulguant en urgence, une loi Grand-âge et Autonomie, fondamentale et tant attendue pour notre société parce qu'elle vise au soutien et au développement des politiques de maintien des personnes âgées dans leur domicile ou en institution (EHPAD),**
- 3. exige un Plan Marshall d'attractivité des métiers du Grand-âge et des métiers de l'aide à domicile,**

4. exige un ratio minimum de personnel dans les EHPAD,
5. exige une meilleure reconnaissance de tous les métiers de la gérontologie.

**Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.**

Pour extrait certifié conforme,  
**Le secrétaire de séance,**

MARTIN MOTTET



Pour extrait certifié conforme,  
**Monsieur le Maire,**

FABRICE ROUSSEL

